



## ÉCOLE DE MUSIQUE JACQUES-HÉTU

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire tenue le 10 juin 2024 à 18 h

775, rue Berlinguet

Trois-Rivières (Qc) G8T 2H1

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement de l'école de musique Jacques-Héту, tenue le 10 juin 2024 au 775 rue Berlinguet.

#### PRÉSENCE :

- ⇒ Mélanie Crête, enseignante
- ⇒ Olivier Gamelin, parent
- ⇒ Diane Généreux, technicienne en service de garde
- ⇒ Julie Grenier, parent
- ⇒ Marc-André Lallemand, directeur
- ⇒ Karine Lemire, orthopédaogogue
- ⇒ Andrée Lessard, parent
- ⇒ Stéphanie Lessard, parent
- ⇒ Nicolas Ribes-Turgeon, parent
- ⇒ Geneviève Toupin, enseignante

#### ABSENCES :

- ⇒ Mme Jessica Lesage, parent

#### 1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCE ET QUORUM

Le directeur souhaite la bienvenue à chacune et chacun, prend les présences et constate le quorum.

#### 2. QUESTION DU PUBLIC

S/O

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
024-CÉ-06/10-R028**

La direction présente l'ordre du jour.

Il est proposé par Julie Grenier d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2024  
024-CÉ-06/10-R029**

Il est proposé par Julie Grenier d'adopter le procès-verbal du 29 avril 2024 tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. CORRESPONDANCE – COURRIER ADRESSÉ AU CÉ**

Aucune

**6. RAPPORT DU DIRECTEUR**

Monsieur Marc-André souligne le dernier CÉ de madame Diane. Merci pour tout le travail fait madame Diane 😊

**6.1 Concerts et spectacle**

**Concert des 3-4-5 le 14 mai**

- Bonne idée d'animer la pause
- Les transitions étaient plus efficaces qu'à Noël
- Il fait très chaud dans l'auditorium, le CSS devrait faire quelque chose pour pallier à ce problème.

**Concert des 6e le 15 mai**

- Formule à conserver
- Grand sentiment d'appartenance de nos élèves

**Spectacle du premier cycle le 6 juin**

- Encore une fois, il faisait très chaud dans la salle
- Beau spectacle

Le 6 juin dernier, Philippe Brach est venu faire des présentations aux élèves dans le cadre du concours le festif à l'école. Ce fût un moment apprécié des élèves et des membres du personnel. Deux des trois présentations ont eu lieu sur les heures de SDG pour une question de logistique. Un grand merci à madame Diane et son équipe pour cette belle collaboration.

- ➡ Flûtomania : 12 juin
- ➡ Cellomania : 13 juin
- ➡ Méritas des chanteurs : 14 juin
- ➡ Orchestremania 17 juin

## 6.2 Fête des finissants

18 juin prochain en soirée ce sera le bal des finissants.

## 6.3 Fête de fin d'année

La fête de fin d'année aura lieu sur deux journées. Jeudi matin, il y aura des jeux gonflables sur la cour d'école. Chaque groupe a droit à une heure de jeux. En après-midi, tous les élèves seront libres à l'extérieur, les jeux gonflables seront toujours présents et il y aura le groupe de musique « Les Frères Lemay » qui assurera la partie musicale. Vendredi matin, une kermesse sera organisée par les élèves de sixième année, un dîner hot dog est prévu pour tous les élèves et en après-midi, un gâteau glacé du Dairy Queen sera fourni à tous. La traditionnelle haie d'honneur pour les finissants aura lieu vers 15h30.

## 6.4 Portes ouvertes préscolaire

La porte ouverte pour nos futurs élèves a eu lieu le 10 mai dernier. Le but de cette activité est de sécuriser les jeunes (et parfois les parents). Il y aura, à la rentrée 2024, deux groupes de 19 élèves pour un total de 38 élèves avec leurs parents. Nos élèves de sixièmes années ont donné un bon coup de main pour cette activité. C'est bien que les nouveaux parents voient le sentiment d'appartenance que les élèves ont envers leur école. Les parents des futurs élèves ont également eu l'occasion de poser des questions directement aux élèves.

## 6.5 Affectation de la direction

Monsieur Marc-André sera à 100% à notre école l'an prochain. Il y aura une autre direction à l'école de l'Envolée.

## 7. PROJETS

### 7.1 BUDGET INITIAL 2024-2025 024-CÉ-06/10-030 (Voir document en annexe)

Monsieur Lallemand nous explique les grandes lignes du budget estimé l'an prochain. Il nous indique que le budget est équilibré selon les prévisions.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par la direction de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par la direction respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école de musique Jacques-Héту pour l'année scolaire 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Gagnon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le projet de budget 2024-2025 de l'école de musique Jacques-Héту pour l'année scolaire tel que proposé par la direction, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER, la direction pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire Chemin-du-Roy pour qu'elle l'approuve.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.2. CAHIERS D'ACTIVITÉS ET FOURNITURES SCOLAIRES 2024-2025  
024-CÉ-06/10-R031  
(Voir document en annexe)**

*Nous remarquons que le document concernant la facturation a une marge plus grande que nécessaire à gauche. (Lisette 😊.. 😊 hi! hi!)*

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212,1 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire du Chemin du Roy a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77,1 et dans le respect de l'article 7, 2e et 3e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la direction de l'école doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes de fournitures scolaires requises par l'école;

CONSIDÉRANT que les projets de listes de fournitures scolaires proposés par la direction ont été élaborés avec la participation des enseignants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mélanie Crête, et résolu à l'unanimité d'approuver les listes de fournitures scolaires qui seront à la charge des parents des élèves de l'école de de musique Jacques-Hétu pour l'année scolaire 2024-2025, dont copies sont versées en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater la direction de l'école pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

**APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ**

**7.3 CODE DE VIE  
024-CÉ-06/10-R032  
(Voir document en annexe)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) le conseil d'établissement de l'école de musique Jacques-Hétu doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le code de vie de l'école, proposées par la direction de l'école;

**7.3 CODE DE VIE**  
**024-CÉ-06/10-R032 (suite...)**

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (cf. l'art. 77 de la LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation qui a été déposée par la direction;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Karine Lemire et résolu à l'unanimité d'approuver, conformément à l'article 76, 1er paragraphe de la LIP, le code de vie 2024-2025 de l'école de de musique Jacques-Hétu, tel que proposé par la direction dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater la direction de l'école pour qu'une copie de ce nouveau code de vie soit transmise à chaque élève de l'école et à ses parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2e paragraphe de la LIP.

Des changements ont été apportés dans les pictogrammes représentant le code vestimentaire approprié. Un effort a été fait afin que le tout soit le plus non genré possible.

Les camisoles à dos nageur sont maintenant permises lors des cours d'éducation physique.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.4 NORMES ET MODALITÉS**  
**024-CÉ-06/10-033**  
**(Voir document en annexe)**

Il est proposé par Catherine Gagnon d'adopter les normes et modalités telles que déposées. Voir document en pièce jointe. Madame Andrée Lessard invite monsieur Marc-André à corriger quelques petites coquilles dans le document (CSS plutôt que CS, Mozaik plutôt que GPI). Elle écrira également un courriel pour d'autres coquilles à corriger. Merci pour votre rigueur madame Andrée.

**APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ**

**7.5 MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES**

**024-CÉ-06/10-034**

**(Voir document en annexe)**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées;

CONSIDÉRANT que des ajouts de ressources ont été fait par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas partie du budget de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Olivier Gamelin, il est résolu d'adopter à l'unanimité ;

D'ATTESTER que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

**ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ**

**7.6 DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024-2025**  
**024-CÉ-06/10-035**  
**(Voir document en annexe)**

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit prévoir la date de l'assemblée générale des parents pour la prochaine année scolaire :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Lessard, il est résolu à l'unanimité d'adopter que l'assemblée générale des parents se tienne le mercredi 4 septembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.7 DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**2024-2025**  
**024-CÉ-06/10-036**  
**(Voir document en annexe)**

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit prévoir la date de la première séance régulière du conseil d'établissement à l'automne prochain;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'adopter que la première rencontre du conseil d'établissement se tienne le 7 octobre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.8 DATES IMPORTANTES 2023-2024**  
**024-CÉ-06/10-R037**  
**(Voir document en annexe)**

Il est proposé par Nicolas Ribes-Turgeon d'approuver les dates importantes telles que déposées.

**APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ**



## **7.9 FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

### **7.9.1 FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

**024-CÉ-06/10-R038**

**(Voir document en annexe)**

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de la fondation Desjardins et qui servent à soutenir financièrement le projet des buts de soccer. Il est proposé par Julie Grenier d'adopter le projet tel que déposé.

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être affectées au projet initialement prévu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Grenier de procéder au transfert de 8 000 \$ provenant du compte 024-8-61000-991 vers le compte à destination spéciale pour une utilisation en 2024-2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.9.2 FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

**024-CÉ-06/10-R039**

**(Voir document en annexe)**

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de nos spectacles et concerts et qui servent à soutenir financièrement notre projet de cour d'école et aménagement intérieur;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être affectées au projet initialement prévu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Grenier de procéder au transfert de 28 950 \$ provenant du compte 024-5-27100-980 vers le compte à destination spéciale pour une utilisation en 2024-2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8. RAPPORTS

### 8.1 Service de garde

Rien à signaler 😊

### 8.2 Maîtrise du Cap

Le gala méritas aura lieu le vendredi 14 juin à 19h00 à l'ALE. Ce gala permet aux jeunes de présenter une pièce solo ou de jouer d'un instrument devant public. C'est également à ce moment que seront remis les prix de chanteurs de l'année, novice de l'année, chanteur le plus serviable, chanteur, soleil, etc.

Les jeunes qui le souhaitaient ont pu participer au congrès des Pueri Cantores qui a eu lieu à l'oratoire Saint-Joseph le 18 mai dernier.

Les jeunes du troisième cycle qui le souhaitaient ont également chanté dans l'opéra Carmen avec l'OSTR le 17 mai dernier.

## 9. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Nicolas Ribes-Turgeon présente l'organisme Piano au suivant qui a pour but de redonner vie à des pianos qui se retrouveraient probablement dans les écocentres. Il n'y a que le déménagement et l'accordement à payer. Mon sieur Nicolas va transférer toutes les informations par courriel et madame Geneviève va partager aux élèves en piano.

## 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 024-CÉ-06/10-R040

CONSIDÉRANT QUE les points à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Crête d'approuver la levée de l'assemblée à 18h50.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ



*M. Olivier Gamelin*  
Président



*Maxo-André Lallemant*  
Directeur